

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 août 2023 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire suppléant Philippe Drolet, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc et Bernard Mallet, sous la présidence du maire suppléant Philippe Drolet.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Madame Sophie Denoncourt, greffière par intérim qui prend note des délibérations.
Madame Tania Tremblay, directrice générale

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Lise Michaud mairesse et Monsieur Martin Laplaine conseiller

Monsieur le maire suppléant, Philippe Drolet, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 04.

2023-08-496 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-08-497 ADOPTION. RÈGLEMENT 2022-1009-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C01-216.

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le premier projet de règlement adoptés le 18 juillet 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 8 août 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement de zonage 2022-1009-04 modifiant le règlement 2022-1009 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone C01-216.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-08-498 ADOPTION. RÈGLEMENT 2022-1009-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C05-469.

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le premier projet de règlement adoptés le 25 juillet 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 8 août 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement de zonage 2022-1009-05 modifiant le règlement 2022-1009 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone C05-469.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-08-499 FÉLICITATIONS - MICHÈLE LEBEUF.

CONSIDÉRANT que madame Michèle Lebeuf est citoyenne de Mercier;

CONSIDÉRANT son engagement bénévole auprès du Cercle des fermières de Mercier;

CONSIDÉRANT sa participation en tant que finaliste au concours d'artisanat textile du congrès provincial, au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce conseil adresse toutes ses félicitations à la mercieroise, Michèle Lebeuf, pour son engagement bénévole au Cercle des fermières de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-08-500 NOMINATION - INSPECTEUR MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'inspecteur municipal depuis le 24 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 13 mars au 31 juillet 2023 pour le poste, tel que l'exige la convention collective SFCP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT que 16 candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a donc été constitué;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur William Charbonneau au poste d'inspecteur municipal;
- QUE la nomination soit effective à compter du 28 août 2023;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SFCP, section locale 3153, sous la classe 6, échelon 3.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-08-501 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COUPE CHEVROLET AHMM 2024 (VOLET FÉMININ).

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise par l'Association de hockey mineur de Mercier (AHMM) dans le cadre de la prestigieuse Coupe Chevrolet, laquelle se tiendra du 11 au 14 avril 2024;

CONSIDÉRANT que l'AHMM est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de diriger, développer et promouvoir des expériences enrichissantes au hockey, et ce, dès la petite enfance;

CONSIDÉRANT l'envergure de l'événement provincial qui est l'un des plus importants événements sportif et déterminant pour le hockey féminin;

CONSIDÉRANT que l'événement prévoit des retombées économiques à l'échelle régionale à près de 5 000 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil accorde un montant de 5000 \$ à l'Association de hockey mineur de Mercier pour la Coupe Chevrolet;
- QUE cette dépense soit financée via le budget de fonctionnement prévu au poste budgétaire 02-110-00-970 et un transfert budgétaire pourra être effectué au besoin afin de respecter l'imputation budgétaire conformément à la charte du ministère.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-08-502 RÉORGANISATION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la restructuration (phase1) de l'état-major en 2018;

CONSIDÉRANT l'optimisation (phase 2) de la structure de l'état-major en 2021;

CONSIDÉRANT les besoins de supervision et d'encadrement opérationnel 24 h par jour;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de chefs en garde interne et en garde externe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service incendie, la direction des ressources humaines et la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- DE restructurer l'état-major avec 4 chefs aux opérations à temps plein, à raison de 168 heures par cycle de 4 semaines, c'est-à-dire un par équipe;
- DE procéder à l'embauche de 3 chefs aux opérations afin de combler la structure;
- DE modifier la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier afin de refléter la nouvelle structure.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 07

La période de questions.

N/A

2023-08-503 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par la conseillère Stéphanie Felix et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité